Procès Verbal
de la réunion du Conseil Municipal
du 02 juillet 2026

Convocations du 24 juin 2026

Ouverture de la séance à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Stéphane Delabre Maire d'Aigneville.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers :

Sont présents :
Monsieur DELABRE Stéphane, Monsieur MALLET Yann, Madame FLAHAUT Gwénaëlle, Monsieur N'GANGA-KOUILOU Rufin, Madame PLOCH Marine, Madame ADAM Samuelle, Monsieur BRAILLY Antoine, Madame DESIRE Chloé, Monsieur DEVISMES Jean-Michel, Madame LION Sylvie, Monsieur MAGGI Mathieu, Monsieur RECOULES Clément, Madame TETU Laure.

Absente excusée : Madame Marie-Laure Beauclair, Monsieur Ludovic Maison

Procuration :
Madame Marie-Laure Beauclair a donné procuration à Madame Désiré Chloé.

ORDRE DU JOUR :

1 **Secrétaire de séance :** : Désignation.

2 **Procès-verbal :** Validation

3 **Information du Maire** : Information

4 **Personnel Communal** : Contrat Parcours Emploi Compétence et divers

5 **Affaires Générales** : Convention d'occupation précaire portant sur le domaine public

6 **Affaires Générales** : Désignation des jurés d'assisses.

7 **Affaires Générales :** Demande de subvention

8 **Affaires Générales :** Demande d'autorisation de subvention pour divers investissements.

9 **Affaires Générales :** Retour des Commissions Communales

10 **Droit d'initiative** :

Commune d'Aigneville
Réunion du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

1 Secrétaire de séance : Désignation

Conformément à la décision du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que nous suivons l'ordre du tableau du conseil municipal pour proposer le secrétaire de séance. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur Jean-Michel Devismes secrétaire de séance.

Monsieur Mathieu Maggi indique qu'à compter de ce jour il va procéder à l'enregistrement des réunions du conseil avec son téléphone.
Il précise que cet enregistrement ne sera ni diffusé ni partagé sur les réseaux sociaux.
Monsieur Maggi indique que ces enregistrements seront à la disposition des membres du conseil municipal.
Monsieur le Maire prend acte de cette demande et indique qu'un règlement intérieur du conseil sera prochainement mis en place, ce règlement intégrera cette possibilité d'enregistrement si les élus en sont d'accord.

2 Procès-verbal : Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a reçu par mail le procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026, ce dernier a été validé par la secrétaire de séance Madame Marine Ploch.

Monsieur le Maire propose que la validation de ce PV soit faite lors de la prochaine réunion de conseil.

3 Information du maire : Information

Recensement de la population en 2027 :
Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.
Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Pour la commune d'Aigneville le besoin est de deux agents recenseurs.

Monsieur le Maire sollicitera dans un premier temps les agents recenseurs qui ont déjà effectué cette mission il y a cinq ans, ou à défaut de ceux-ci, il sollicitera de nouveaux volontaires.

Urbanisme :
Monsieur le Maire rappelle la demande, de Monsieur Ludovic Maison lors de la réunion du conseil du 11 mai 2026.
Monsieur Maison souhaitait connaitre le nombre de déclarations de travaux et de permis de construire sur les cinq dernières années :
Les chiffres suivants sont exposés au conseil :
En 2021 : 15 DP et 8 PC
En 2022 : 26 DP et 6 PC
En 2023 : 12 DP et 4 PC
En 2024 : 18 DP et 5 PC

En 2025 : 20 DP et 3 PC

Terrain à Maisnières :

Monsieur le Maire indique que la commune d'Aigneville est propriétaire d'une parcelle de 1 800 m² cadastrée ZH 38, située sur la commune de Maisnières, au niveau du bois, en contrebas du chemin des chasse-marées. L'origine de cette propriété est inconnue ; il s'agirait vraisemblablement d'un legs ou d'un don ancien.

Un riverain, propriétaire de la parcelle adjacente a sollicité la municipalité pour racheter ce terrain. Lors de la mandature précédente (en réunion du 11 septembre 2025), il avait proposé 1 000 €. Les élus avaient fait une contre-proposition à 2 000 €. Le riverain nous demande de statuer sur sa proposition de 1 000 €.

Monsieur le Maire indique que le terrain est en zone agricole non urbanisable, ce qui implique peut-être une instruction auprès de la SAFER

Il est évoqué que le projet du riverain serait vraisemblablement d'installer des panneaux photovoltaïques. Une piste alternative est évoquée : utiliser ce terrain dans le cadre des compensations liées au développement de la ligne très haute tension RTE (végétalisation, boisement).

Madame Samuelle Adam demande si c'est la municipalité de Maisnières qui souhaite acheter ce terrain.

Monsieur le Maire lui répond que non, il s'agit d'une demande d'un particulier.

Monsieur le Maire indique que selon lui, il faut considérer un prix à l'hectare pour ce type de terrain à 8 000 € l'hectare.

Monsieur Mathieu Maggi ainsi que Madame Samuelle Adam indiquent qu'à ce prix-là ils seraient éventuellement intéressés par l'achat de ce terrain.

A ce jour, la décision est reportée à une date ultérieure, nous prendrons contact auprès de la SAFER et éventuellement d'un notaire pour avoir des précisions sur les conditions de vente à un acheteur « non-agriculteur », avant toute prise de décision.

Haie de Fressenneville :

Monsieur le Maire indique que la haie rue de Fressenneville à la sortie du village a été taillée par les employés communaux pour des raisons de sécurité. Un courrier sera adressé au propriétaire du terrain concerné pour lui rappeler ses obligations d'entretien.

Végétalisation des cours d'école avec le PNR

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Régional de la Baie de Somme, lance un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Végétalisons et repensons les cours d'école ». Ce dispositif propose un accompagnement spécifique pour des préfigurations de projets d'aménagement, de désimperméabilisassions et de végétalisation de cours d'école et de leurs abords immédiats. Il ne comprend pas la phase de travaux, mais toutes les étapes préalables de définition d'un projet concerté, partagé et quantifié. Le PNR pourra ensuite accompagner la commune sélectionnée dans la mise en œuvre des travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil de candidater à cet appel à manifestation d'intérêt, indiquant que le sujet est particulièrement pertinent vu le contexte des canicules récentes.

Le contact à solliciter est M. Bernard Timothé, chargé de mission paysage du PNR. Le conseil donne son accord pour candidater.

Concession cimetière :
Monsieur le Maire annonce que la rangée désignée H dans le cimetière est complète. Une nouvelle rangée désignée K a été ouverte pour accueillir de nouvelles concessions au sein du cimetière.

Préau d'Hocquélus :
Monsieur le Maire rappelle que comme indiqué lors de la dernière réunion du conseil, il sera exceptionnellement mis à disposition cet été le préau d'Hocquélus pour des rencontres familiales.
Un contrat de location à titre gratuit sera établi et une assurance de responsabilité civile sera à fournir en mairie pour l'utilisation du préau.
En contrepartie les familles qui le souhaitent sont invitées à faire un don au CCAS. Trois familles ont déjà demandé le préau pour la période d'août 2026

Mairie :
Monsieur le Maire indique que la mairie sera fermée le 17 juillet et le 20 juillet.

Subvention DETR : Dotation d'Equipement Territoires Ruraux :
Monsieur le Maire indique au conseil que nous avons reçu le 29 juin l'accord de la subvention pour l'aire de jeux du city stade au titre de la DETR.
Montant de 35 % éligible sur la base de 25 654 € H.T. soit 8 979 € de subvention.
Une demande complémentaire a également été déposée auprès du Département (réponse attendue à la rentrée). Il est rappelé que la règle de la DETR impose que le projet soit réalisé l'année d'attribution de la subvention.

Bureau de vote pour les élections :
Monsieur le Maire indique que les dates des élections présidentielles 2027 ont été officiellement annoncées au Conseil des ministres : 1er tour le 18 avril 2027, 2ème tour le 2 mai 2027. Des élections législatives pourraient suivre après les résultats des élections présidentielles. Des élections départementales et régionales sont prévues en 2028, et européennes en 2029.

Monsieur le Maire se demande s'il est désormais judicieux de conserver le lieu du bureau de vote, actuellement situé à la salle François David (salle des fêtes).

Le fait de maintenir ce lieu de vote contraint la disponibilité de cette salle et complique les réservations.

Monsieur le Maire propose donc de transférer officiellement le bureau de vote à la mairie qui est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il rappelle l'historique : avant 2008, il y avait deux bureaux de vote (mairie d'Aigneville et école d'Hocquélus) ; les deux bureaux ont été regroupés à la salle des fêtes lorsque la salle est devenue en accessibilité PMR.

Une délibération doit être prise avant le 15 juillet 2026 pour la modification du lieu de vote. Une réunion de conseil est donc programmée le mercredi 8 juillet 2026 à 18 h 00 pour statuer sur ce point.

Désherbage de la commune :
Monsieur le Maire informe le conseil que nous aurons la semaine prochaine l'intervention de trois personnes et un encadrant de l'association du Vimeu pour assurer le désherbage des trottoirs.
Le tarif de cette prestation est de 1 324.83 €.

4 **Personnel Communal** : Contrat Parcours Emploi Compétence et divers

Contrat Parcours Emploi Compétence : PEC
Monsieur le Maire explique que l'Etat a remis en place les contrats Parcours Emploi Compétence.
Il a été pris contact avec France Travail et nous avons pu recruter au 1er juillet Mme Cathy Boucher pour une intervention de 20 heures semaine. Elle est affectée au service périscolaire et au nettoyage des locaux, une prise en charge salariale de 30 % est accordée dans ce contrat pour une durée de neuf mois.
Nous attendons de nouveaux CV par France Travail pour étudier le recrutement d'un second contrat Parcours Emploi Compétence.

5 **Affaires Générales** : Convention d'occupation précaire Portant sur le domaine public

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une parcelle à proximité de l'école d'Hocquélus.
Actuellement une convention a été signée avec Monsieur Mathieu Delignières en 2017, c'est une convention pour une occupation précaire portant sur le domaine.
Monsieur le Maire propose de renouveler officiellement cette convention avec Monsieur Mathieu Delignières.
Monsieur le Maire explique qu'un morceau de terrain lui est mis à disposition à titre gratuit mais qu'en contrepartie il taille la haie et assure l'entretien de cette parcelle communale.

Le conseil à l'unanimité décide de renouveler cette convention d'occupation précaire avec Monsieur Mathieu Delignières

6 **Affaires Générales** : Désignation des jurés d'assisses.

Monsieur le Maire rapporte au conseil que la commune a été tirée au sort pour désigner trois personnes de la liste électorale comme jurés d'assises.
Pour être désigné juré il faut obligatoirement avoir 23 ans, des dispenses peuvent être accordées pour des personnes de plus de 70 ans.

Monsieur le Maire indique que nous allons procéder au tirage des trois jurés
Tirage au sort de trois personnes

1 : Le Duey Baptiste
2 : Carpentier Pauline
3 : Mattieu Dominique

Un courrier sera transmis aux personnes tirées au sort, la liste des personnes désignées sera transmise à la préfecture.

7 Affaires Générales : Demande de subvention

Demande de reconnaissance du Comité des fêtes par le conseil municipal.
Monsieur le Maire rapporte au conseil que le Comité des Fêtes d'Aigneville, récemment créé et présidé par Mme Chloé Désiré, sollicite la reconnaissance de son association afin de bénéficier de la mise à disposition gracieuse de la salle François David, notamment le dimanche 19 juillet 2026 pour diffuser la finale de la Coupe du Monde de football dans le cas où l'équipe de France se qualifierait. Le comité des fêtes ne formule pas de demande de subvention financière auprès du conseil municipal pour cette année 2026.
Le conseil accorde cette reconnaissance, par 10 voix pour et 4 abstentions (Madame Chloé Désiré, Monsieur Jean-Michel Devismes, Madame Sylvie Lion et Monsieur Antoine Brailly qui sont membres du bureau de cette association).

Repas des artificiers – Fête du village du 11 juillet
Monsieur le Maire explique que par tradition, notre commune prend en charge le repas des 6 artificiers mobilisés pour le tir du feu d'artifice du 11 juillet. Ces personnes ne peuvent quitter les lieux et les repas leur sont déposés au stade. La commune propose de financer leur repas sur la base de 18 € par personne, soit 108 € au total.
Le conseil par 10 voix pour et 4 abstentions (Madame Chloé Désiré, Monsieur Jean-Michel Devismes, Madame Sylvie Lion et Monsieur Antoine Brailly) accepte le versement au comité des fêtes de la somme de 108 € correspondant à l'achat des repas pour les 6 artificiers qui seraient amenés à tirer le feu du 11 juillet.

Association Achuchon – Demande de subvention de démarrage :
Monsieur le Maire rapporte que l 'association Achuchon, récemment créée sur la commune et présidée par Monsieur Teddy Dumont, sollicite une subvention de démarrage pour organiser des événements festifs.
Madame Marine Ploch émet des réserves, elle indique qu'un document a été diffusé par l'association indiquant que l'association était indépendante de la mairie ce qu'elle juge ambigu.
Madame Marine Ploch fait remarquer que certains membres de l'association auraient tenu des propos virulents envers la municipalité, pour le vote de la subvention elle souhaite donc voter contre, tout en précisant que sa position pourrait évoluer selon le comportement futur de l'association.
Monsieur le Maire propose d'allouer le même montant pour cette association Achuchon que les associations municipales déjà subventionnées à hauteur de 350 €.
Le conseil par 9 voix pour, 1 voix contre (Madame Marine Ploch) et 4 absentions (Madame Sylvie Lion, Madame Chloé Désiré, Madame Marie-Laure Beauclair et Monsieur Antoine Brailly).

Décision modificative :
Monsieur le Maire indique que nous devons désormais prendre une décision modificative budgétaire pour ces deux aides :
108 € repas artificiers + 350 € subvention = 458 €
Décision :
673 : Réserve : - 458 €
65748 : Subventions : + 458 €

Le conseil à l'unanimité décide cette modification budgétaire.

8 Affaires Générales : Demande d'autorisation de subvention pour divers investissements.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une possibilité de financement via le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'économie Rurale) porté sur le territoire par le syndicat mixte Baie de Somme 3Vallées (fonds européens) pour le projet de cantine scolaire d'Aigneville, alimentée par la cuisine centrale de Friville-Escarbotin.
La fiche action n°4 du programme LEADER porte sur le développement d'équipements de cuisine dédiés à la restauration collective pour favoriser l'utilisation de produits locaux. L'aide peut aller jusqu'à 80 % du montant HT, avec un plafond de 25 000 €. Le dossier doit être d'un montant minimum de 6 250 € HT.
Monsieur le Maire indique qu'une demande sera également déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de son enveloppe triennale, pour financer les containers de transport ainsi que le véhicule qui doit assurer le transport entre Friville-Escarbotin et Aigneville.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au Conseil départemental ainsi qu'au dispositif LEADER.

9 Affaires Générales : Retour des Commissions Communales

Commission en charge des investissements, travaux et de la sécurité

Monsieur Yann Mallet fait le point sur les projets en cours :

Devis pour la cuisine à Hocquélus :
Nous avons examiné lors de la commission des devis pour la cuisine de la salle à Hocquélus
Devis des entreprise bailleul, Matura et Métro.
La commission a demandé à Monsieur Yann Mallet de demander un devis avec :
Un lave-vaisselle
Deux meubles bas
Un fourneau avec plaque
Un évier
Une armoire positive de stockage.
Le prix est de 7 432 € TTC.
Les fiches techniques sont en cours de récupération, une réunion de la commission sera programmée pour valider le choix du matériel.

Fosses :
La vidange des fosses de la salle polyvalente et de l'ancienne école d'Hocquélus a été réalisée pour un prix de 1 056 € TTC.

RPI
La réparation de la clôture de la cour d'école du RPI sera normalement réalisée pendant la période des vacances scolaires en juillet ou août 2026.

Eclairage Led :
Monsieur Yann Mallet rapporte que nous avons reçu des devis pour le remplacement en LED de l'éclaire sur deux lieux :
Eclairage salle polyvalente : 4 490.40 € TTC
Eclairage salle Hocquélus : 1 008 € TTC.

Monsieur Yann Mallet demande l'accord du conseil pour déposer via les Certificat d'Economie d'Energie une demande de subvention, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Eco pâturage autour du Bassin de rétention des eaux pluviales rue de Visse :
Monsieur Yann Mallet propose au conseil de mettre en place de l'éco pâturage pour l'entretien du bassin rue de Visse.
Une convention sera établie avec Monsieur Jean Michel Haudrechy pour y faire paître ses moutons.

Commission en charge du cadre de vie, commission sociale et festivités :

Madame Gwénaelle Flahaut annonce qu'une réunion sera programmée en septembre, pour définir le type de modèle de l'aire de jeux au niveau du city stade et pour établir le règlement intérieur d'utilisation du city stade.
.

Aire de jeux : bureau de contrôle :
Monsieur Yann Mallet rapporte que le bureau de contrôle Socotec a effectué une visite d'inspection des aires de jeux (extérieures). Le rapport signale des non-conformités importantes : bois attaqué, risques de pincements, absence de plaques fabricant, sol amortissant insuffisant, périmètre de sécurité non clôturé. Le contrôleur préconise le démontage des jeux jugés non conformes à la réglementation

Commission en charge des finances, de l'économie, du tourisme et du numérique :

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou informe le conseil du montant de la trésorerie municipale, au 29 juin elle était de 752 342.25 €.

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou donne la parole à Monsieur Clément Recoules, conseiller délégué au numérique.

Monsieur Clément Recoules présente le travail de la commission sur l'identité visuelle de la commune. Deux logos ont été sélectionnés après un long travail de réflexion et d'échanges :

- **Logo n°1:** trois cercles de couleurs représentant les trois villages, sans blason
- **Logo n°2 :** combinaison des trois cercles avec le blason historique de la commune

Les deux logos s'inscrivent dans une charte graphique cohérente (couleur bordeaux historique de la commune) qui sera déclinée sur le site internet, les documents officiels, les signatures mail, etc.

Monsieur Mathieu Maggi demande si nous ne devrions pas consulter la population avant de se prononcer sur un choix.

Monsieur le Maire propose de procéder d'abord à un vote entre élus,

Le conseil décide par 6 voix pour le logo n°1 : Madame Marine Ploch, Madame Chloé Désiré, Madame Marie-Laure Beauclair, Madame Sylvie Lion, Madame Gwénaelle Flahaut et Monsieur Clément Recoules

Et par 8 voix pour le logo n°2 : Monsieur DELABRE Stéphane, Monsieur MALLET Yann, Monsieur N'GANGA-KOUILOU Rufin, Madame ADAM Samuelle, Monsieur BRAILLY

Antoine, Monsieur DEVISMES Jean-Michel, Monsieur MAGGI Mathieu Madame TETU Laure.

Le logo n°2 est donc adopté pour notre nouvelle identité visuelle municipale.

Monsieur le Maire félicite Monsieur Clément Recoules et Madame Laure Tetu pour leur collaboration.

Fil de la commune :
Monsieur Clément Recoules annonce que le document de communication intitulé « le fil de la commune » est en cours de finalisation et devrait être distribué dans les boîtes aux lettres en début de semaine prochaine.

Recensement des entreprises et artisans :
Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou propose d'aller à la rencontre des entreprises et artisans de la commune pour identifier leurs attentes et besoins, il souhaite également recenser les gites situés sur la commune d'Aigneville et fournir une information sur la taxe de séjour.

Cimetière :
Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou indique que les membres de sa commission vont devoir travailler prochainement sur la gestion du cimetière. Des contacts ont été pris auprès des communes voisines pour collecter des informations sur ce sujet.

Commission en charge de l'enfance, jeunesse et culture

Membres de la Commission :
Madame Marine Ploch fait part de sollicitation de conseillers pour intégrer sa commission ; Madame Marie-Laure Beauclair et Monsieur Jean-Michel Devismes.
Le conseil accepte à l'unanimité l'intégration de ces deux élus dans cette commission enfance, jeunesse et culture.

Centre de loisirs :
Madame Marine Ploch rapporte qu'une réunion a été organisée le mercredi 1er juillet 2026 à 17 h 30 à la Salle François David. L'objectif était de présenter le centre du mois de juillet. Les parents étaient nombreux et le retour est positif.

Le repas intergénérationnel :
Il a eu lieu le vendredi 19 juin 2026. Neuf personnes volontaires étaient présentes avec les enfants.
Après le repas, les enfants et nos ainés ont pu jouer à des jeux de société.

Conseil des jeunes :
Un conseil des jeunes va être mis en place. Les membres de la commission ont travaillé ensemble sur la durée de la mandature, l'âge des participants etc. Un document va être rédigé durant l'été. La première réunion de présentation aura lieu fin septembre.

Cantine Scolaire :
Madame Marine Ploch annonce qu'un test positif a été réalisé un mercredi en partenariat avec la cuisine centrale de Friville-Escarbotin.
Madame Marine Ploch souhaite apporter des réponses aux questions posées par Monsieur Maggi.

Elle le remercie par ailleurs pour l'intérêt qu'il porte au sujet de la restauration.
Madame Marien Ploch rappelle à tous que le service de restauration est encadré par des textes qui ont toujours été scrupuleusement respectées par les agents de la mairie.

A-t-on le PMS (plan de maitrise sanitaire) fourni par la cuisine centrale ?
Oui la cuisine centrale nous a transmis son PMS
Quelle solution a-t-on actuellement pour enregistrer, consigner les relevés de température ? Ainsi que les procédures de Nettoyage/Désinfection ?
Les températures sont relevées pour le chaud et le froid plusieurs fois, les documents sont conservés dans un classeur avec tous les relevés. Tous les trois mois Madame Jannice Brun enlève les documents et les places en archives. Tout est disponible sur les 5 dernières années.

A-t-on un document de transport à archiver quotidiennement où l'on retrouve la nature et la quantité des produits transportés, ainsi que la température prise au départ ?
Oui actuellement la Normande nous donne un bon de livraison et ils relèvent la température avant la mise en frigo lors de la livraison.
A 7 h du matin les employés vérifient la température et les barquettes
En septembre les températures seront prises lors de l'enlèvement et à l'arrivée des containers.
La température sera reprise lors du service.
De même, les archives sont stockées sur 5 ans.

A-t-on un thermomètre sonde pour prendre la température à cœur des produits ? Il ne faut surtout pas se fier à la température affichée par le matériel de maintien au chaud, car celle-ci ne correspond qu'à la température du milieu ambiant et non du produit à cœur.
Nos produits livrés par la Normande sont déjà destinataires d'une prise de température au cœur du produit par le biais d'un thermomètre à sonde.
En ce qui concerne notre nouveau prestataire, la température sera prise à l'arrivée pour les denrées froides et chaudes.

Le transport et le service sont-ils déclarés auprès de la DDPP ?
La déclaration va être effectuée. La démarche est en train d'être réalisée par la secrétaire.

A réception des produits frais inférieur à 3°C, sont-ils stockés en chambre froide ou restent-ils en caisson ? Si oui, comment et où sont enregistrées ces mesures ?
Les produits sont stockés en chambre froide. Les températures sont vérifiées par le personnel.
Le relevé de température est par ailleurs archivé sur 5 ans.

L**e service se fait-il à l'assiette, table par table ? Si oui, comment s'assure-t-on que la température supérieure à 63°C est toujours bonne du 1er servi au dernier servi ?**
2 dessertes avec répartition des repas servi à l'assiette, service rapide ! La température à la sortie du four est plus de l'ordre de 75 degrés.
Il n'y a qu'un service. Les repas restent donc chauds, nous avons d'ailleurs pu le constater lors du repas intergénérationnel.

La cuisine centrale fournit-elle un document indiquant les allergènes et origines des viandes ?
Oui, Monsieur Caron l'a spécifié lors de notre première rencontre.

Concernant le véhicule de transport, qu'est-il prévu en matière de Nettoyage/Désinfection ? A quelle fréquence ? Par qui ? Attention aux contaminations croisées pouvant avoir lieu entre le véhicule et caisson (pieds, éclaboussures, etc…).
Nettoyage du véhicule 2 fois par semaine par Madame Brun Jannice, à l'ecobac, selon le protocole mis en place et formation HACCP à jour.

Concernant les caissons de maintien en température, comment est prévu le Nettoyage/Désinfection intérieur et extérieur ? Quel produit est utilisé ? Quel protocole ? (Respect du TACT)
Le nettoyage se fera tous les jours avec de l'écobac selon le protocole de désinfection : temps de pause et rinçage puisque contact alimentaire.

Qu'est-il prévu de l'avenir des produits frais non consommés (yaourts, fromages, etc) avec une DLC courant encore ? Sont-ils stockés ? (Si oui, comment ?) Ou sont-ils détruits ?
Les produits non consommés seront jetés.

Le personnel est-il à jour dans la formation "Hygiène alimentaire" d'une durée de 14h ? A-t-on les attestations ?
Le Personnel est formé tous les deux ans, y compris Madame Denise Collier, et les documents sont stockés dans le classeur de la cantine, il y a les attestations de formation. La dernière formation date de 2025. Je tiens par ailleurs à rappeler que le HACPP est une formation obligatoire.

Monsieur Mathieu Maggi souligne la nécessité de rédiger un protocole écrit de nettoyage et désinfection du véhicule, il indique que le véhicule doit être dédié au transport du repas.
Il fait part qu'il peut aider pour ces démarches et qu'il nous transmettra le nom de la personne en charge à la DDP.
Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu à une réunion à Abbeville sur le circuit court des repas et la loi Egalim.

10 **Droit d'initiative** :

Délégations au maire :
Monsieur Rufnin N'Ganga-Kouilou indique que les membres de sa commission finances vont devoir se réunir prochainement pour examiner la mise en place de délégations au maire.
Ces délégations permettraient à Monsieur le Maire d'engager la commune sur certains points sans avoir à convoquer systématiquement le conseil.
La condition est d'informer le conseil lors de la réunion suivante.
Monsieur Mathieu Maggi indique qu'il existe 31 délégations possibles. Le plus pertinent serait de prendre les 31 délégations.
Monsieur le Maire indique que toutes les délégations ne sont pas utiles nous pourrions simplifier et ne prendre que les délégations utiles pour la commune.
Monsieur le Maire rappelle également la possibilité de mettre en place un règlement intérieur du conseil municipal, mais précise que cela ne peut se faire que dans les six premiers mois de la mandature.
Une réunion de commission sera organisée avant la rentrée pour étudier les délégations pertinentes.

Traduction en picard :
Monsieur Mathieu Maggi signale avoir transmis à Monsieur Clément Recoules une traduction en Picard authentique pour les menus de cantine, estimant que les traductions précédemment publiées n'étaient pas vraiment satisfaisantes.

Madame Chloé Désiré rappelle que Monsieur Mathieu Maggi avait émis une certaine réserve sur ce sujet, et que Madame Marine Ploch lui avait pourtant proposé de s'impliquer sur ce sujet de la mise en valeur de la langue Picarde.

École de l'avenir :
Monsieur Mathieu Maggi demande à Monsieur le Maire s'il connait le dispositif « École de l'avenir » évoqué lors du séminaire des maires de la Somme
Monsieur le Maire lui répond que oui.
Monsieur le Maire confirme que ce sujet est régulièrement évoqué par les services de l'Éducation nationale, qui identifient une baisse de la natalité et incitent les élus à réfléchir aux regroupements. Il précise qu'Aigneville, en périphérie du territoire de la CCV, dispose d'un atout majeur avec un groupe scolaire neuf, qui pourra intéresser les communes voisines.
Monsieur Mathieu Maggi invite la commune à s'intégrer dans ce dispositif afin d'éviter de perdre des classes.

Association Achuchon :
Monsieur Mathieu Maggi remercie le conseil pour le vote de la subvention pour cette association.
Il souhaite rebondir sur les propos de Madame Marine Ploch en lui demandant des exemples concrets de comportements virulents évoqués.
Il rapporte qu'apparemment lors de la réunion récente du CCAS, des propos ont été tenus sur cette association Achuchon.
Monsieur le Maire lui répond que lors de la dernière réunion du CCAS qu'il présidait aucun propos n'a été évoqué sur l'association Achuchon.
Il indique qu'après cette réunion du CCAS un moment d'échange convivial a eu lieu et que pendant ce moment informel, les personnes présentes sont libres de leurs propos et des sujets évoqués.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociales d'Aigneville traite différents sujets liés au social.
Monsieur Mathieu Maggi répond qu'il a à cœur tous les sujets liés au social.

Séance levée à 20 h 26

La secrétaire,
Jean-Michel DEVISMES

Le Maire,
Stéphane DELABRE